

8.177-68

923  
A

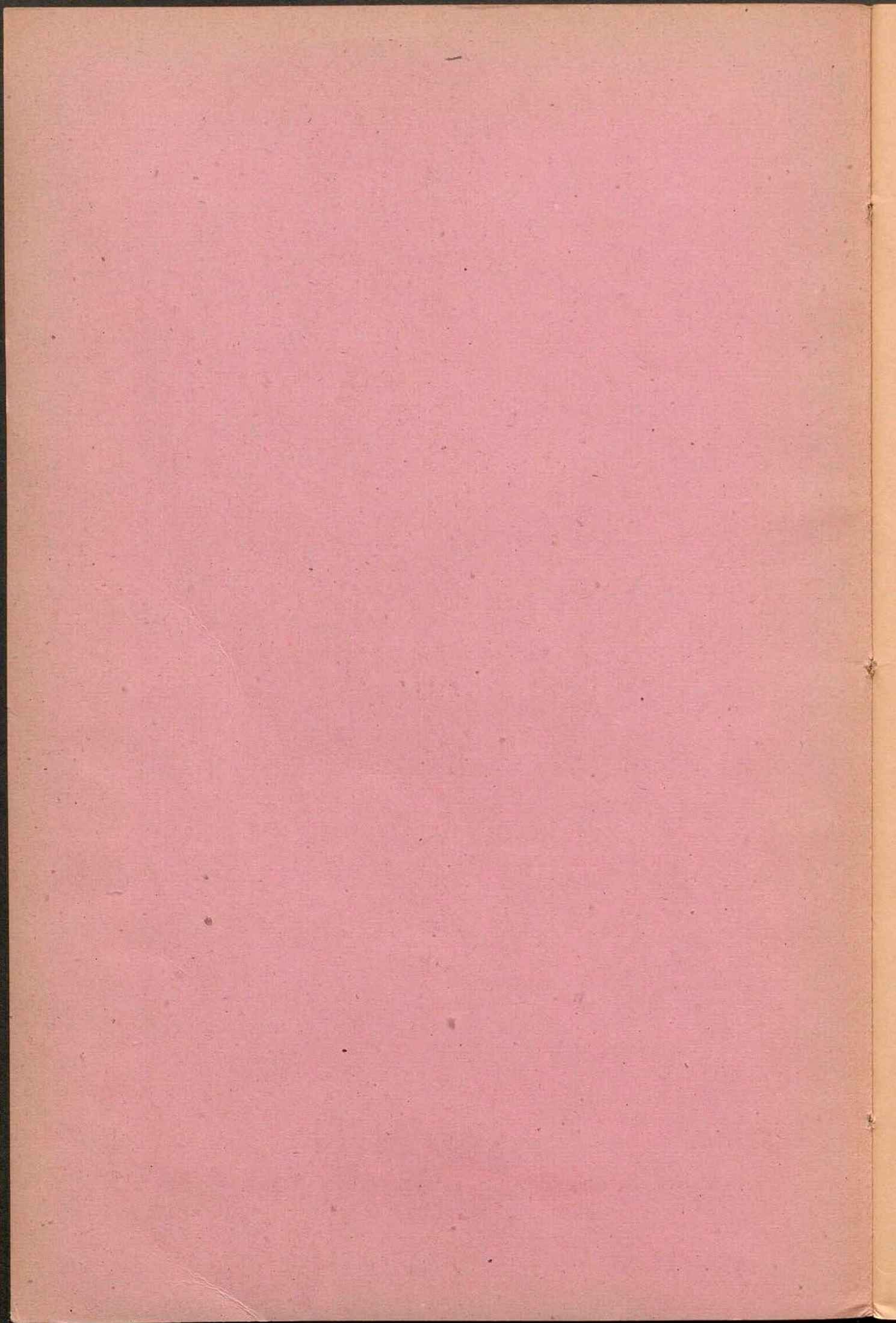
— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur les vignes à complant. (N° 43, session extraordinaire de 1897.)

Nommée le 16 décembre 1897.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : HALGAN.
- 2<sup>e</sup> — BIDAULT.
- 3<sup>e</sup> — THÉODORE GIRARD. *Secrétaire*
- 4<sup>e</sup> — PRILLIEUX.
- 5<sup>e</sup> — CALVET.
- 6<sup>e</sup> — MAZEAU. *Président*
- 7<sup>e</sup> — LÉONCE DE SAL.
- 8<sup>e</sup> — LE COUR GRANDMAISON.
- 9<sup>e</sup> — PAUL LE ROUX.



Séance du 21 X 1893.



La commission a nommé pour  
M. Mazeau  
secrétaire M. Théodore Girard.

M. Halgan dit par le 1<sup>er</sup> bureau se déclare favorable  
au projet de loi. Il est peut-être incomplet et  
devrait être amendé, mais pour gagner du temps et  
comme la loi est urgente, il l'accepte telle qu'elle  
est.

2<sup>e</sup> bureau M. Bidault - absent  
3<sup>e</sup> bureau M. Girard déclare qu'il a été très souve-  
nir pris parti dans la question qu'il ne  
connaît pas. Il l'a examinée - il croit qu'il  
y a des lacunes à combler, qu'on doit prévoir  
le cas où le colon n'aurait pas reçu toute la  
vigne dans le délai fixé, ni une de la faculté de  
droit qui lui a été concédée. Le propriétaire aurait  
le droit de reprendre ses terres; qu'il en  
devrait être ainsi lorsque la vigne n'aurait  
été détruite à nouveau par suite de l'invasion  
du phylloxera après avoir été révestie.

4<sup>e</sup> bureau M. Bédicieux déclare que le texte  
présenté a été critiqué notamment en ce qui  
concerne le greffage - cependant il a accepté  
le projet.

5<sup>e</sup> bureau M. Colvet absent.  
6<sup>e</sup> bureau M. Mazeau - déclare que dans son  
bureau la loi a été très critiquée. Il juge  
de nombreux points en ce qui concerne  
qui ont été modifiés en dehors de l'inspiration  
des parties - c'est contraire à tous les précédents  
et y aura des difficultés au moment  
de l'application de la loi - le législateur  
n'a pas à intervenir dans l'application de  
conventions privées.

7<sup>e</sup> bureau - se déclare favorable au  
projet de loi.

8<sup>e</sup> bureau M. Lecour Grand va expliquer  
que la loi est une loi de transaction  
qui il y a un contrat spécial



qui viennent à l'intervention du Législateur -  
 Des difficultés se sont élevées entre les colons  
 et les propriétaires, le projet a pour but  
 d'y mettre un terme - C'est pour cela qu'il  
 a été et doit être adopté -  
 M. Coust Leroux <sup>en son bureau</sup>, et fait -  
 M. Coust Grandmaison et de nouvelles  
 rapportées -

Le Secrétaire  
 H. Girard

Le Président  
 C. Maugey

Seance du 28 Janvier 1878  
 La commission a été  
 réunie sous la présidence  
 de Monsieur Maugey.  
 Elle a entendu et  
 adopté le rapport de  
 M. Coust Grandmaison.

Le Secrétaire  
 H. Girard.

Le Président  
 C. Maugey

